

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 27/03/2026

Convocation en date du 20/03/2026.

Ouverture de séance : 20 heures 30.
Secrétaire de séance : Xavier BORY.

Noms des membres présents : Isabelle ROBINEAU (Maire), Joël GUIBERT (adjoint), Myriam SALIN (adjointe), Ophélie DAGONEAU, Sabine LE COURTOIS, Xavier BORY, Angélique JOUMIER, Alexandre PLE, Véronique BOISSON, David GODARD et Jordan DUPONT.

Absents : 0.

Madame le maire donne la parole à M Rondeau et sa compagne pour la présentation de leur projet d'ouverture d'un restaurant commerce de proximité. Il demande au conseil la possibilité d'installer une terrasse sur le trottoir en laissant un passage de 1 mètre 20 le long de la route.

Une fois la présentation finie et après le départ du couple, les conseillers discutent de la viabilité de ce projet. Avis très partagés, on attend la suite.

Ensuite Madame le maire fait lecture de l'ordre du jour et nous passons aux votes.

Approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal.

Le conseil APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil.

Délégation de compétence du conseil municipal en faveur du maire.

Madame le maire donne lecture de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Madame le maire signale au conseil que certains de ces articles ne nous concernent pas.

Guibert : signale qu'il y a trois articles qu'il faudrait discuter : numéros 3, 5 et 10.

Maire : ça ne me dérange pas qu'on les exclue. Pour le numéro 20, on a toujours été sur une ligne de 10 000 euros.

Puis elle explique qu'elle a besoin de ce montant pour payer l'assurance.

Guibert : quel montant ?

Maire : 15 000 euros.

Guibert : à quelle date il faut payer ?

Maire : janvier.

Guibert : on peut prévoir d'avance à ce qu'il va être à payer l'année suivante.

Plé : avec 10 000 euros on peut dépenser n'importe quoi.

Salin : en général on sait d'avance ce qu'il y a à payer.

Maire : ce qu'on donne à la communauté des communes tous les mois, c'est plus de 4 000 euros

Guibert : ces échéances là, sont prévues au départ, donc on sait où on va. Ce dont on discute maintenant sont des événements exceptionnels.

X B

1/6

Plé : là, t'as fait broyer les accotements, tu peux faire faire ça par n'importe qui sans demander au conseil.

Guibert : si on a des budgets on sait exactement où on va sauf événement exceptionnel. On peut s'imaginer une limite à 5 000 et au-dessus on fait une réunion d'urgence. Que chacun donne son avis.

Plusieurs conseillers discutent entre eux.

Maire : Donc, si on exclut les 3, 5 et 10 est-ce que vous êtes d'accord pour voter le reste ?

Conseillers : oui.

Pour : 9.

Contre : 2.

Abstentions : 0.

Boisson : je demande un plafond pour le numéro 20.

Le Courtois : cet article sera toujours exceptionnel, mais avec une décision du conseil.

Guibert : Donc, on est bien d'accord que le numéro 20 est limité à 5000.

Discussions entre conseillers.

Maire : donc on fait une délibération pour 5 000 de plafond sur l'article 20. Qui vote contre ?

Vote Pour : 11

Madame le maire : on passe aux commissions.

Création et fixation des commissions municipales.

Madame le maire : il nous faudra une commission travaux, une commission manifestation, finalement pas de commission école mais jeunesse

Boisson : pourquoi pas école ?

Maire : parce qu'il aura l'école dedans.

Salin : oui on peut l'inclure.

Guibert : j'ai préparé un papier pour les commissions que je vous distribue pour réflexion. C'est une proposition, de toute façon on peut à n'importe quel moment créer ou supprimer une commission.

Discussions entre conseillers sur la liste des commissions.

Guibert : sur la mobilité, c'est un problème important pour le village avec une population vieillissante qu'il faudra d'ailleurs protéger un cas de canicule.

Maire : il faut pas non plus faire trop de commissions.

Discussions sur les diverses commissions et leur but entre conseillers.

Journier : la commission Développement Économique me paraît importante.

Maire : on commence par la commission des finances, qui veut en être ?

Plé, Guibert et Dagoneau.

X B

2/6

Maire : la suite tout est facultatif, donc en passe à Culture, Sport et Vie Associative : Boisson, Le Courtois, Joumier, Bory, Plé.
Transition écologique, mobilité et préservation de l'Environnement : Godard et Dupont.

Éducation et Jeunesse : Joumier, Boisson, Salin.

Urbanisme : Guibert, Dupont, Bory et Dagoneau.

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger à la commission contrôles de la liste électorale.

Madame le maire explique qu'elle se réunit une fois par an, trente jours avant les élections. Donc une avant le 31 décembre et une avant les élections et le fonctionnement des inscriptions et des gens qui déménagent. Boisson est candidate, qui veut être candidat ?

Discussion entre conseillers.

Nommés : Véronique Boisson

Maire : on passe à la commission d'appel d'offre.

Désignation des membres de la commission d'appel d'offre.

Madame le maire explique que la sous-préfecture nous a dit que nous n'avons pas besoin. Mais on va la faire. Or, donc il faut trois membres dont un de l'opposition. Madame le maire et Salin explique le fonctionnement de cette commission et on passe à la nomination.

Maire : Joël ?

Guibert : oui.

Discussions entre conseillers.

Maire : on a pas cité la commission des travaux ? Qui veut être dans la commission des travaux ? Plé, Dupont, Dagoneau et Guibert.

Discussion entre conseillers sur le problème de la fosse de la mairie, sa réparation ou remplacement éventuel dans le futur et les problèmes que cela posera pour le locataire le temps des travaux.

Maire : autre point il nous faut un représentant auprès de l'armée.

Joumier : moi je veux bien.

Finalement nommée représentante aux armées : Boisson

Désignation délégués SIAP

Madame le maire explique qu'il faut 2 délégués et 1 suppléant et propose 2 titulaires Robineau et Guibert et 1 suppléant Boisson.

Discussion entre conseillers sur le prix de l'eau, les fuites sur le réseau et les surtaxes qui sont imposées à cause de ces fuites.

Plé : sur St Maurice les fuites qui sont signalées ne sont pas réparées, il y a un problème de personnel.

Boisson : à cause de ces fuites on est surtaxé par l'agence de l'eau.

Maire : de toute façon le prochain président s'on occupera, je pense.

X 12 3/6

Approbation de la liste proposée à la direction départemental des finances publiques pour la commission des impôts directs

Madame le maire explique qu'elle a trouvé 24 propriétaires et qui ont donné leur accord pour être proposés au services des finance, qui en tirera 12 au sort parmi lesquels il aura 6 titulaires et 6 suppléants. Madame le maire fait lecture de la liste des 24 proposés.

Désignation du conseiller communautaire

Madame le maire explique la nouvelle législation désignation du conseiller communautaire : c'est le maire d'office, il n'y a plus de suppléant.

Boisson : le fonctionnement communautaire n'est pas logique parce que tout le monde doit tjs se déplacer à Lorris.

Plé : et au niveaux du SCSiblo (??), qu'est-ce qu'on fait ?

Maire : j'ai oublié, on verra au prochain conseil. Il restera aussi à désigner un délégué à l'EPAGE.

Discussion entre conseillers.

Maire : on va faire un récapitulatif de la liste des commissions avec tous les noms et les envoyer à tous pour vérification.

Autorisation d'installer une terrasse

Madame le maire : je vais vous demander un accord de principe pour l'installation de la terrasse.

Guibert : si ça respecte les lois de l'urbanisme il n'y a pas de problème.

Maire :

qui est pour : 11

qui s'abstient : 0

Bien je vais vous proposer ce que nous faisons durant la dernière mandature : un tour de table.

Divers

Après avoir donnée des informations sur la future direction de la comcom, Madame le maire donne la parole à

1 - Dagoneau : qui va se charger du ménage de la commune ? Moi, j'avais pris l'engagement de la faire en contrepartie de mon indemnité.

Maire : qui se propose ?

Boisson : hors de question !

Maire : j'ai une candidate déjà, mais elle payante.

Guibert : c'est normal de payer les gens.

Maire : on a problème de régie, régie de la salle et régie de l'étang. Chaque régie est payée 110 euros par ans. Il nous faut donc un régisseur pour la salle et un pour l'étang.

Joumier et Bory se proposent pour la salle des fêtes.

Aucun candidat pour la régie de l'étang.

X B

4/8

Plé signale qu'il n'y plus de poissons, que plus personne ne vient.

Maire : donc on supprime la régie.

Discussion entre conseillers.

Boisson : tu as demandé des CV pour une femme de ménage.

Maire : oui.

Discussion entre conseillers.

Plé : et comment on fait avec l'employé communal ?

Maire : avec l'agent technique on a eu tellement de ennuis, je vous explique....

Le Courtois : ah bon, on n'a plus d'employé communal ?

Boisson : tu écoutes les gens du Charme, les trois quarts veulent avoir un employé communal.

Discussion entre conseillers sur les problèmes avec les employés embauchés suite à la mort de Philippe. La plupart des conseillers sont pour avoir un employé communal à condition qu'il soit autonome et que le salaire corresponde à ses compétences.

Maire : je peux le mettre sur l'ordre jour du prochain conseil.

Plé : il est dommage d'avoir investi autant d'argent dans du matériel et un hangar qui est magnifique et de ne pas s'en servir.

Joumier : a Aillant ils ont quelqu'un qui viens tous les matins.

Dupont explique la législation sur les entretiens des fosses, les accotements et des haies (période autorisés et interdites).

Discussion entre conseillers : en attendant une solution définitive il faut prévoir de faire appel à quelqu'un pour l'entretien urgent au coup par coup.

2 - Le Courtois : je découvre et j'attends de voir.

3- Guibert : j'ai trouvé peut être une solution pour l'employé communal, je veux vérifier les compétences annoncées dans le CV du Monsieur et voir avec lui la formation pour le CACES engin de chantier (broyeur, épareuse et tracteur). Je vous en dirai un peu plus d'ici trois mois.

4 - Salin : pour l'employé communal je demande à voir.

5 - Joumier : il y'a un grand trou devant chez moi et c'est toujours pas bouché.

Maire : je m'en occupe.

6 - Plé : pour l'employé communal, vu l'état des chemins, je suis d'accord.

Guibert : sur Le Charme il y a des paysans qui ont trouvé la solution pour l'entretien des chemins : ils les cultivent.

Plé : ça fait une belle surface et beaucoup d'argent qui manque à la commune.

Maire : il faut faire un état des lieux.

7- Godard : il faudrait quand même faire le tour de l'étang plus on attend et plus ça coûtera cher.

Maire : il faut voir avec Dagoneau et Rousseau qui peuvent s'en occuper.

X B 5/8

Très vive discussion entre conseillers Boisson et Dagoneau sur la validité de faire appel à des prestataires extérieurs qui sont parents avec des conseillers municipaux décisionnaires et sur le nombre de devis demandés.

Salin : on a très souvent eu plusieurs devis.

La discussion continue entre Dagoneau et Boisson sur des problèmes de garanties décennales. Madame Boisson quitte la salle.

Guibert : dans ce cas on applique la loi qui dit que le conseiller parent d'un fournisseur ne participe ni à la discussion ni au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 :15 heure.



Le Secrétaire de séance

Le Maire